

Enquêtes communautaires sur la structure des exploitations agricoles: enveloppe financière pour la période 2007-2009 et la contribution communautaire maximale pour la Bulgarie et la Roumanie

2006/0112(COD) - 12/12/2006 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant en 1^{ère} lecture le rapport de codécision de Janusz **LEWANDOWSKI** (PPE-DE, PL), le Parlement européen a approuvé la proposition visant à modifier le règlement 571/88/CEE portant organisation d'enquêtes communautaires sur la structure des exploitations agricoles, en ce qui concerne l'enveloppe financière pour la période 2007-2009 et la contribution communautaire maximale pour la Bulgarie et la Roumanie. Les députés ont adopté un amendement précisant que le montant total prévu pour les deux pays adhérant à l'Union européenne est de **4 Mios EUR**, dont 2 millions d'euros pour la Bulgarie et 2 millions d'euros pour la Roumanie.